



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA JUSTICE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT EN  
ALGERIE

### Document de Projet

**Titre du Projet :** Appui à la consolidation de la modernisation de la justice

**Effet UNDAF n° 3:** « D'ici à 2011, les institutions nationales auront été modernisées et leurs capacités consolidées ».

**Produit attendu (n° 9 du Document de Programme de Pays 2007 – 2011) :** L'Administration publique et les institutions nationales sont modernisées et renforcées selon les normes internationales, au travers entre autres d'une utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information et des communications, afin de mieux répondre aux attentes des citoyens

**Résultat attendu :** Les institutions du système judiciaire algérien sont modernisées et répondent mieux aux attentes des citoyens

**Partenaire de réalisation :** Ministère de la Justice

#### Brève description

Le projet « Appui à la consolidation de la modernisation de la Justice » a comme objectif de contribuer à la modernisation des institutions du système judiciaire algérien afin de leur permettre de répondre de manière plus active aux attentes des citoyens et de s'acquitter plus efficacement de leur mission judiciaire et de garantir la sauvegarde des droits humains fondamentaux.

Pour ce faire, le projet vise à renforcer les capacités techniques et humaines des institutions judiciaires et à généraliser les services d'accès à la justice des citoyens, particulièrement les personnes vulnérables.

Période du projet :	2011 - 2013	Ressources requises totales	1 116 500 USD
Domaine (Plan Stratégique PNUD):	Gouvernance	Ressources allouées totales	1 116 500 USD
Atlas Award ID:	00061679	- Régulières - Fonds PNUD	550 000 USD
Date du début:	1 mai 2011	- Gouvernement algérien	566 500 USD
Date de la clôture :	30 avril 2013	Dont : 3% Frais de gestion	16 500 USD
Date du LPAC :	21 février 2011	TOTAL	<b><u>1 116 500 USD</u></b>
Arrangement de gestion:	NIM		

Approuvé par le Ministère des Affaires Etrangères

Le Secrétaire Général

Le Directeur Général des Relations  
Economiques et de la Coopération  
Internationales

Merzak BELHIMEUR

Approuvé par le Ministère de la Justice

M. BOUFERCHA

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement

Mamadou Mbaye

Représentant résident PNUD  
UNDP Resident Representative

## I. ANALYSE DE LA SITUATION

Depuis son indépendance en 1962, l'Algérie s'est attelée à la mise en place d'un État fondé sur la justice sociale, la participation citoyenne, le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Elle a fait sien les principes universels de promotion et de protection des droits de l'homme énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'Algérie a également ratifié l'ensemble des principaux traités internationaux et régionaux relatifs aux Droits de l'Homme, adoptés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine (actuellement Union Africaine), et de même que le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture que peu de pays ont ratifié.

L'Algérie a aussi participé à la 55e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui en septembre 2000 a adopté la Déclaration du Millénaire ayant parmi ses objectifs de « promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les Droits de l'Homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement. »<sup>1</sup>

Des dispositions de ces instruments juridiques internationaux s'inspire la prohibition de toute discrimination, pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion, ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale reconnue par la Constitution algérienne (art. 29).

Le système judiciaire algérien, principal garant de la protection des droits humains et pilier de l'Etat de Droit, a aussi évolué dans ce sens et les principes de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la protection par ceci de la sauvegarde des droits fondamentaux sont aussi reconnus par la Constitution (art. 138 et 139).

Actuellement, le système judiciaire assure le principe d'accès au droit et à la justice par<sup>2</sup> :

- une organisation judiciaire caractérisée par la dualité de juridictions ; un ordre judiciaire englobant des Tribunaux (193), des Cours (36), une Cour suprême, et un ordre administratif englobant des Tribunaux administratifs et un Conseil d'Etat. Un Tribunal des conflits a été mis en place pour prendre en charge les conflits de compétence entre les juridictions des deux ordres.
- un découpage judiciaire adapté prenant en compte la concrétisation du principe du rapprochement de la justice du justiciable à travers la mise en place de tribunaux et de sections,
- un système d'assistance judiciaire rénové permettant à tous les citoyens d'accéder à la justice quel que soit leur position sociale. L'accès à l'assistance judiciaire est de plein droit pour les mineurs, les parties demandeuses en matière de pension alimentaire, à la mère en matière de garde d'enfant et aux travailleurs en matière d'accidents de travail ou de maladies professionnelles.

---

<sup>1</sup>Déclaration du Millénaire ; Résolution 55/2 adoptée par l'Assemblée Générale

<sup>2</sup>Rapport National soumis en accord avec le paragraphe 15(A) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme Algérie ; Conseil des droits de l'homme ; Assemblée Générale des Nations Unies, 20 mars 2008

Dans le cadre du projet global d'édification de l'Etat de droit porté par le programme de Monsieur le Président de la République, la justice algérienne a durant la dernière décennie fait l'objet d'une véritable rénovation consécutive aux recommandations en 1999 de la Commission Nationale de la Réforme de la Justice et au Programme du Gouvernement pour l'édification d'une justice équitable, efficiente et respectueuse des droits humains. A ce titre, le Ministère de la Justice (MJ) a entrepris depuis 2003 une profonde réforme à la faveur des actions tendant à la mise à niveau de la législation, la valorisation des ressources humaines, la réforme pénitentiaire et la modernisation de la justice.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de par son mandat basé sur le renforcement du respect des droits humains et de la bonne gouvernance, s'est engagé en 2003 à appuyer le MJ, dans son œuvre de réforme par la signature de deux projets d'appui à la modernisation de la justice et à la réforme pénitentiaire.

Dans le cadre du « Projet d'appui de la Modernisation de la Justice », le PNUD visait à appuyer le MJ et, plus concrètement la nouvelle direction générale spécifiquement en charge de la modernisation –la Direction Générale de la Modernisation de la Justice (DGMJ)-, dans son objectif d'améliorer les prestations de service public (casier judiciaire, dossier judiciaire, communication,...) afin de permettre de fournir un meilleur service aux citoyens et aux justiciables.

Cela a été rendu possible grâce à l'introduction massive de nouvelles technologies avec la mise en place de systèmes informatiques et la poursuite des opérations d'assistance technique en matière d'informatisation du dossier judiciaire, du dossier carcéral, du casier judiciaire, du mandat d'arrêt et d'un fournisseur de services Internet au niveau du siège du MJ au profit de l'ensemble des juridictions pour une mise en réseau généralisée. Ceci a été suivi par un vaste programme de modernisation des méthodes de travail de la justice à travers des formations permettant aux différents intervenants de bénéficier de stages leur permettant la maîtrise des nouveaux outils de modernisation du secteur.

Le citoyen, principale source de motivation de cette réforme a, lui aussi, fait l'objet de toutes les attentions, par le développement d'initiatives lui permettant de mieux connaître ses droits et ainsi mieux les exercer. C'est ainsi qu'une stratégie de communication permanente et accessible à tous les citoyens a été développée y compris un portail du droit à destination du grand public (<http://www.droit.mjjustice.dz>). De même, des mécanismes d'orientation et d'assistance ont été créés, à titre expérimental, pour les groupes vulnérables d'abord dans 3 cours et 3 tribunaux, ensuite généralisés à l'ensemble des juridictions du pays.

La réforme de la justice en Algérie a également compté avec l'appui d'autres partenaires de la coopération internationale aussi bien dans le cadre multilatéral que bilatéral. Ces actions ont pris de formes multiples et mutuellement profitables visant à concrétiser les objectifs de la réforme de la justice au travers notamment de l'échange d'expériences. Les actions de coopération suivantes sont à souligner :

- Au niveau du système des Nations Unies en Algérie, le Ministère de la Justice collabore avec l'UNICEF dans la mise en œuvre de programmes éducatifs et de réadaptation des mineurs.

- La coopération bilatérale a pris la forme essentiellement de l'organisation de stages de formation spécialisée et de voyages d'études pour les magistrats notamment avec la Belgique, la France et l'Italie.
- Un projet d'appui à la réforme de la justice en coopération avec la Commission Européenne a également été réalisé portant sur la mise en œuvre de nombreuses actions regroupées dans trois volets, à savoir l'organisation, la formation et la modernisation.

Bien que les réalisations du cycle précédant aient été considérables, d'importants progrès restent encore à faire. Ainsi, en approfondissant leur connaissance de leurs droits, les justiciables recourent à la justice pour les faire respecter. Cette tendance a inmanquablement donné lieu à un accroissement du nombre d'affaires portées devant les juridictions nécessitant, d'une part, une adaptation des infrastructures et, d'autre part, la formation des personnels et leur spécialisation.

En novembre 2007 une évaluation du projet a été effectuée par des experts externes<sup>3</sup>. Cette évaluation a mis en exergue les résultats très positifs obtenus et a recommandé la poursuite de la collaboration entre le PNUD et le MJ, tout en formulant une série d'observations sous forme d'enseignements à tirer qui devront être prises en compte dans le prochain cycle de collaboration, parmi lesquelles les recommandations techniques suivantes ont une importance particulière :

- Développer une étude architecturale d'un tribunal modèle, intégrant les dernières technologies de l'information et de la communication et les meilleurs usages de fonctionnement du service public (salle d'accueil, accueil des témoins vulnérables, infirmerie, etc.).
- Développer une action pilote relative à l'audition à distance des détenus dangereux ou témoins fragiles au niveau du tribunal.
- Consolider les applicatifs déployés par une assistance au bon fonctionnement et développement des systèmes et une formation continue des utilisateurs.
- Effectuer un inventaire des flux de contentieux (durée des procédures, endroits d'engorgement, etc.) permettant d'élaborer un plan de mesures pour réduire la durée des procédures judiciaires et assurer un meilleur service aux citoyens.

L'évaluation effectuée en janvier 2010 du Document de Programme de Pays du PNUD en Algérie (2007-2011) a souligné les apports du précédent projet et les points à améliorer dans le cadre de la formulation d'un projet futur.

Le rapport met en évidence la contribution du projet à une plus grande transparence de la justice par le biais de systèmes d'information mis à la disposition du justiciable ; l'efficacité de la méthode des « sites pilotes » pour l'expérimentation d'initiatives innovantes préalables à leur extension à l'ensemble des juridictions du pays, et l'appui apporté à des catégories spécifiques de la population (notamment les femmes). Le rapport a aussi présenté les faiblesses liées à la mise en œuvre du projet, notamment les retards dans les actions, la complexité de la gestion financière du PNUD et l'absence de coopération sud-sud.

---

<sup>3</sup>Cf. Etude finale du projet de modernisation de la justice en Algérie ; Touati BETTAHAR, Abderrahmane OULDKARA ; Alexandre RICHELIEU ; Novembre 2007

## II. STRATEGIE

Le projet « Appui à la consolidation de la modernisation de la Justice en Algérie » aura comme objectif de contribuer à la modernisation des institutions du système judiciaire algérien afin de lui permettre de répondre de manière plus active aux attentes des citoyens et de s'acquitter plus efficacement de leur mission judiciaire de garantir la sauvegarde des droits humains fondamentaux.

Le projet s'inscrit ainsi dans le soutien aux efforts nationaux de consolidation de l'Etat de Droit et de la bonne gouvernance en Algérie à travers, notamment, la réforme de la justice entamée en 1999 qui continue à occuper une place d'importance dans le programme d'investissements publics pour la période 2010-2014 et la situe au centre des actions visant à améliorer le service public. En effet le Plan quinquennal 2010-2014 réserve 379 de milliards de dinars algériens (soit plus de 5 milliards de dollars des Etats-Unis) à la réalisation de : a) 130 cours, tribunaux et tribunaux administratifs ; b) 124 établissements pénitentiaires ; c) ainsi qu'à la modernisation des moyens et à l'information.<sup>4</sup>

Le projet s'insère également dans le soutien que le PNUD vise à apporter à la modernisation et le renforcement des institutions nationales afin de leur permettre de mieux répondre aux attentes des citoyens tel qu'énoncé dans l'effet n°3 du Plan cadre de coopération stratégique des Nations Unies en Algérie en vigueur (UNDAF 2007-2011). De même, dans son Document de Programme de Pays (DPP) pour la période 2007-2011, le PNUD affirme sa volonté de poursuivre « son appui à la réforme et la modernisation de la justice, en contribuant à améliorer l'accès des citoyens à la justice ; à assurer une meilleure information des citoyens, en particulier les femmes, sur leurs droits ; à améliorer le traitement des dossiers ; et à faciliter la mise à niveau continue du système judiciaire selon les normes et engagements internationaux ». La durée prévue du projet s'étendra sur le prochain Cadre de Coopération Stratégique du système des Nations Unies en Algérie et figurera dans le prochain Document de Programme Pays dont la durée est prévue de 2012 à 2014.

Ensuite, ces interventions ont pour objet de rendre le système judiciaire en Algérie plus efficace et en définitive de contribuer à la promotion et à la protection des droits humains. Le projet s'inscrit ainsi dans l'action globale des Nations Unies, notamment dans le contexte de la réforme de l'Organisation, initiée par le Secrétaire général en 1997 qui appelle à l'intégration des droits de l'homme dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies, notamment avec l'application de l'approche axée sur les droits de l'homme. Depuis lors les droits de l'homme ont émergé comme un domaine de soutien clé du PNUD qui en 1998 a lancé sa politique visant à intégrer les droits humains au développement humain durable.

La stratégie de projet « Appui à la consolidation de la Modernisation de la Justice » est la poursuite de la réalisation des produits suivants :

---

<sup>4</sup> Cf. Annexe à la déclaration de Politique Générale, octobre 2010; Portail du Premier Ministre ; <http://www.premier-ministre.gov.dz/media/PDF/declarationpg2010.pdf>

1.) Un système d'information et de gestion judiciaire global intégré et moderne est développé :

- 1.1. Les différents systèmes existants développés dans le cadre du cycle précédant (dossier judiciaire, dossier carcéral, casier judiciaire et mandat d'arrêt) seront liées à travers la création de passerelles moyennant des interfaces de liaison. En effet, ces applications fonctionnent actuellement indépendamment les unes des autres, ce qui aboutit souvent à la ressaisie des informations.
- 1.2. Un tableau de bord sera redimensionné qui, à travers la collecte automatique des données récupérées des différents systèmes existants, permettra une lecture aisée des événements du secteur de la justice y compris les flux de contentieux (durée des procédures, endroits d'engorgement, etc.) et aidera à l'analyse et à la prise de décision. Dans la même optique, une base données des statistiques fiables et à jour sera mise à la disposition des responsables et des partenaires du secteur et des citoyens.
- 1.3. Le PNUD continuera à appuyer le développement et la maintenance des systèmes de gestion existants à travers notamment la numérisation des registres et des imprimés.
- 1.4. Des actions pilotes avec de nouvelles applications informatiques continueront à être menées, notamment le développement d'applications visant à permettre l'audition des détenus dangereux et les témoins fragiles à distance ou la réalisation de minutes audiovisuelles, actions qui seront introduites sur deux sites pilotes.
- 1.5. Le schéma directeur du secteur de la justice sera actualisé afin de permettre d'avoir une vision prospective sur ce qui restera à faire après 2012 sur le plan modernisation de la justice ainsi que les ajustements à faire si nécessaire.

2.) Les programmes de formation garantissant le succès de l'e-justice, sont définis, optimisés et mis en œuvre.

- 2.1. Afin de garantir le succès du système mis en place à travers le produit 1, un programme national de formation à l'exploitation des nouveaux systèmes de gestion et applications informatiques est monté et lancé à l'attention des usagers (magistrats, greffiers et auxiliaires de justice).
- 2.2. Des formations adressées aux nouvelles technologies de la maintenance des réseaux, systèmes de gestion, équipements et logiciels sont montées à l'attention des ingénieurs et techniciens informatiques du secteur de la justice.
- 2.3. Pour garantir la pérennité et l'autosuffisance du système, des formations en ligne sont rendues disponibles aux usagers du secteur de la justice de manière à leur permettre de s'auto former et de trouver en ligne l'assistance de base dont ils ont besoin à tous les niveaux de juridiction (tribunal, cour d'appel, cour suprême, conseil d'Etat).

3.) Les mesures pratiques favorisant une amélioration de l'accès à la justice aux personnes vulnérables sont définies:

Figurant comme priorité dans le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011, le PNUD poursuivra les efforts déjà entrepris dans le cycle précédant dans le cadre de deux additifs au projet général financés par le fonds d'affectation thématique pour la gouvernance démocratique (DGTTF) en 2006 et 2007, et qui ont eu tous les deux des résultats notables<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup>Le projet « Appui à un meilleur accès au droit et à la Justice en Algérie » financé par le DGTTF en 2006 avait pour objectif de fournir une attention particulière aux premiers exclus du système judiciaire : les femmes, les enfants, les handicapés, les analphabètes et les

- 3.1. Un modèle architectural de tribunal intégrant les fonctionnalités spatiales et informatiques, nécessaires à une meilleure prise en charge des prestations sera développé.
- 3.2. De même, une stratégie de communication visant les personnes vulnérables afin d'améliorer leur accès à la justice sera mise en place qui devra prendre en compte les différentes caractéristiques et profils de cette catégorie des personnes.

Les bénéficiaires directs de l'ensemble de ces actions sont les juridictions et le personnel du système judiciaire (magistrats, greffiers et techniciens du MJ) et à travers eux, le citoyen, ultime bénéficiaire de l'amélioration du service.

En effet, l'assurance d'une meilleure prise de décision grâce au tableau de bord, l'accélération des contentieux grâce aux opérations visant la numérisation des actes de procédures, des registres et des pièces du dossier, ou la garantie d'un déroulement des procès plus transparents, sont autant d'éléments qui contribueront à l'amélioration du service public de la Justice. Ces actions seront couronnées par le projet de création d'un tribunal modèle qui intégrera tous ces services.

Aux fins de continuer à appuyer le MJ dans ses efforts de réforme de la justice pour la rendre plus moderne et, en définitive, plus efficace le PNUD mise sur :

- Sa présence sur le terrain dans 166 pays.
- Son réseau mondial et régional de praticiens et sa capacité à générer, codifier et disséminer les savoirs permettant la production et le partage de connaissances extrêmement poussées dans le domaine de l'accès à la justice.
- Son rôle de facilitateur et de leader du réseau de Coordonnateurs résidents du SNU pour coordonner les actions et les interventions des agences des Nations Unies.
- Son mandat dans la promotion de l'Etat de droit comme pilier de la bonne gouvernance par l'établissement de systèmes judiciaires efficaces, attentifs, accessibles et justes.
- Son rôle de pionnier dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication pour le développement de la e-gouvernance depuis les années 1990.
- Les partenariats stratégiques avec la communauté des donateurs et la société civile.
- Sa relation distinctive datant de 2003 qui a permis d'établir une concertation permanente et un bon climat de collaboration.

---

personnes en situation de précarité. Pour ce faire, des mécanismes d'information, d'orientation et d'assistance aux groupes vulnérables, ainsi qu'un Réseau ONG d'aide et consultation furent créés. Des guides et de manuels d'information de base sur l'appareil de justice ses mécanismes et procédures furent aussi élaborés.

Le projet initié en 2007 intitulé « Femmes et accès à l'information juridique », fait suite au projet de 2006 en mettant en exergue l'appui aux efforts nationaux en matière d'information et de sensibilisation des femmes sur leurs droits. L'accent fut mis au cours du projet sur la vulgarisation de l'information juridique au moyen de l'élaboration et de la diffusion de différents supports d'information, de journées de sensibilisation des femmes sur leurs droits et de la mise en place de services d'orientation au niveau de trois wilayas pilotes Oran, Constantine e Alger.

### III. CADRE DE RESULTATS ET RESSOURCES

<b>Résultat attendu selon le programme du pays :</b> Les institutions nationales modernisées et consolidées répondent mieux aux besoins des citoyens.
<b>Indicateur de résultat selon le programme du pays :</b> D'ici 2015, les programmes de réformes seront mis en œuvre et la bonne gouvernance sera consolidée.
<b>Domaine d'application des résultats: (Plan stratégique de 2008-11):</b> Gouvernance démocratique
<b>Stratégie du partenariat:</b> La stratégie du projet en termes de partenariat fera partie de la stratégie globale du PNUD.
<b>Titre du Projet et ID (ATLAS Award ID):</b> Appui à la consolidation de la modernisation de la justice (00061679)

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	DESCRIPTION RESSOURCES	DES	INPUTS USD <sup>6</sup>
Produit 1 Un système d'information et de gestion judiciaire moderne et intégré est développé	2011 : Etude finalisée Equipement sur les deux sites pilotes acquis et installé	1.1 Intégration des systèmes de gestion judiciaire - Etude des interfaces entre les applications informatiques développées - Développement et installation des passerelles et privilèges sécurisés, suppression des duplications de données, mise à jour instantanée - Etude et préconisation sur la sécurité des systèmes	MJ	- Etude - Assistance à la mise en réseau des systèmes de gestion. - Acquisition des équipements nécessaires pour deux sites pilotes. - Etude sécurité des systèmes	8 mois de CN 12 mois de CN 480 HJ de CI	20 000 30 000 30 000 30 000
<b>Situation de référence (2010) :</b> - Interfaces entre les systèmes de gestion existants obsolètes - Le tableau de bord existant (2003) obsolète et ne prend pas en charge la situation actuelle et future - 0 sites capacités pour la réalisation	2012 : Interfaces opérationnels					

<sup>6</sup> **Bases pour l'estimation financière :**

- Consultant international : 500 \$ / jour ; Consultant national : 2.500 \$ / mois
- Organisation des formations par personnel DGMJ (3 personnes – 1 jour) : 5.000 \$ (300 \$ per diem par jour et par personne (1 jour – 3 personnes) + 300 \$ de billetterie par personne plus 1 600 USD location salle de formation incl. traiteur + 1 600 Support communication)
- Organisations des formations par personnel/sociétés externes : 20 000 \$
- Voyages d'études : 3 000 \$ par personne sur 7 jours (per diem plus billet)
- Emission radio/TV : 5 000 \$ par mission
- Frais de fonctionnement mensuels de l'Unité de projet : 500\$
- Frais d'honoraires pour audit et évaluation : 10.000 \$ par audit/évaluation
- Salaire mensuel du coordonnateur du projet : 2.000 \$

Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	DESCRIPTION RESSOURCES	DES	INPUTS USD <sup>6</sup>
de d'auditions à distance et de minutes audiovisuelles  <b>Indicateurs :</b> - Nb de systèmes de gestion existants interconnectés - Degré d'opérationnalisation du tableau de bord - Nb de sites capacités pour la réalisation de d'auditions à distance et de minutes audiovisuelles	<b>2011 :</b> Cadre défini Outils nécessaires acquis  <b>2012 :</b> Tableau de bord actualisé et consolidé opérationnel Personnel formé	1.2 Mise en place d'outils d'aide à la décision (tableau de bord) - Redimensionnement du tableau de bord - Acquisition des outils nécessaires - Actualisation et reprise du développement du tableau de bord - Formation	MJ	- Etude  480 HJ de CI 6 mois de CN  - Développement et installation des équipements, logiciels et licences d'exploitation - Expertise et assistance technique pour la mise en place  10 mois de CN		30 000 15 000  100 000  25 000
	<b>2011 :</b> Etude finalisée Solutions de numérisation acquises et personnel formé  <b>2012 :</b> Numérisation engagé	1.3 Numérisation des dossiers judiciaire et carcéral est poursuivie et menée à son terme - Etude de la structure des dossiers afin d'identifier les pièces qui les composent - Acquisition et mise en place de solutions de numérisation - Formation des personnels - Réimpression des registres et numérisation des pièces (judiciaire et carcéral)	MJ	- Etude de la structure des dossiers  480 HJ de CI 6 mois CN - Acquisitions d'équipements spécifiques de numérisation - Formations de personnels 4 mois de CN - Assistance à la poursuite et au développement de la numérisation 12 mois de CN		30 000 15 000 100 000  10 000  30 000
	<b>2011 :</b> Etude de faisabilité entamée Etude de faisabilité achevée  <b>2012 :</b> Equipements installés sur les 2 sites Evaluation des opérations pilote effectué	1.4 Introduction sur deux sites pilotes et évaluation des nouvelles applications informatiques et technologiques : auditions de détenus dangereux et témoins fragiles à distance et minute audiovisuelle  - Conception des nouvelles applications - Réalisation des opérations pilote. - Evaluation des opérations pilote.	MJ	- Etude de faisabilité et conception de nouvelles applications  120 HJ de CI 4 mois de CN  - Acquisition et installation des équipements, logiciels et licences d'exploitation Evaluation 40 HJ de CI 4 mois de CN		7 500 10 000 100 000  2 500 10 000

Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	DESCRIPTION RESSOURCES	DES	INPUTS USD <sup>6</sup>
	<p><b>2011 :</b> Etude lancée</p> <p><b>2012 :</b> Schéma directeur du secteur Actualisé</p>	<p>1.5 Audit de l'existant : de ce qui a été fait et en cours de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de nouvelles perspectives</li> <li>- Evaluation technico-financière</li> <li>- Nouveau schéma directeur produit</li> </ul>	MJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude nouvelle perspectives</li> <li>10 mois CN</li> <li>80 HJ de CI</li> <li>- Réalisation nouveau schéma</li> <li>10 mois CN</li> <li>80 HJ de CI</li> </ul>		<p>25 000</p> <p>5 000</p> <p>25 000</p> <p>5 000</p>
	<p><b>2011 :</b> Etude finalisée et validé dans l'atelier de restitution</p> <p>Plan d'action élaboré</p> <p>2 voyages d'étude réalisés</p> <p><b>2012 :</b> Plan d'action mis en place</p> <p>2 voyages d'étude réalisés</p>	<p>1.6 Le système judiciaire algérien, pour chacun des 5 activités (1.1. à 1.5.) prend connaissance de, adapte et met en place les actions les plus innovatrices dans le domaine de la modernisation de la justice à l'étranger et partage avec d'autres pays sa propre expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude comparative d'actions innovatrices de modernisation de la justice dans d'autres pays</li> <li>- Mission d'études dans les pays présentant une expérience significative dans le domaine de la modernisation de la justice</li> </ul>	MJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude</li> <li>2 mois de CN</li> <li>4 voyages d'études de 5 personnes</li> </ul>		<p>5 000</p> <p>60 000</p>
<b>Subtotal Produit 1</b>						<b>720 000</b>
<p><b>Produit 2</b></p> <p>L'e-justice est encouragée, à travers la formation des administrateurs et des usagers.</p> <p>Situation de référence (2010) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisateurs formés en continue mais besoin de formations dans les nouvelles applications développées</li> </ul>	<p><b>2012 :</b> 12 formations organisées</p> <p>- 2 sessions de formation par région et 300 personnes formées.</p>	<p>2.1 Un programme national de formation à l'exploitation des nouveaux systèmes de gestion et applications informatiques est monté et lancé à l'attention des utilisateurs (magistrats, greffiers et auxiliaires de justice)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la formation, perfectionnement et recyclage des bénéficiaires</li> </ul>	MJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de sessions de formation (un séminaire régional par an et par groupe cible jusqu'en 2012 avec participation international (Centre, Est, Ouest)) par personnel du MJ</li> <li>12 ateliers</li> </ul>		<p>60 000</p>

Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	DESCRIPTION DES RESSOURCES	INPUTS USD <sup>b</sup>
<p>dans le cadre du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 ingénieurs formés sur un total de 300</li> </ul> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'usagers formés dans les nouveaux systèmes de gestion et applications informatiques</li> <li>- Nb d'ingénieurs et techniciens informatiques formés sur la maintenance des réseaux, systèmes de gestion, équipements et logiciels</li> </ul>	<p>2012 : 12 sessions de formation réalisées (150 personnes formées)</p>	<p>2.2 Un programme de formation à la maintenance des réseaux, systèmes de gestion, équipements et logiciels est monté et lancé à l'attention des ingénieurs et techniciens informatiques du secteur de la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des formations</li> </ul>	MJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 2 sessions de formation (deux séminaires - soft et hard- par an) par personnel/sociétés externes</li> </ul> <p>6 ateliers</p>	120 000
<b>Subtotal Produit 2</b>					<b>180 000</b>
<p><b>Produit 3</b></p> <p>Les mesures pratiques favorisant une amélioration de l'accès à la justice des personnes vulnérables sont définies.</p> <p>Situation de référence (2010) :</p> <p>193 tribunaux et 36 cours ayant adopté de mesures visant les personnes vulnérables : rampe d'accès pour les handicapés moteurs et guichet spécifique, greffiers formés en langage gestuel pour l'accueil de malentendants, imprimantes braille pour les malvoyants (100 juridictions), infirmeries dans une cinquantaine de juridiction.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de tribunaux ayant mise en place le nouveau modèle architectural</li> </ul>	<p>2011 : 1 Voyage d'étude réalisé Etude finalisée</p> <p>2012 : Etude validée</p>	<p>3.1 Le secteur de la justice dispose d'un modèle architectural de tribunal intégrant les fonctionnalités spatiales et informatiques, nécessaires à une meilleure prise en charge des prestations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte d'informations sur un tribunal modèle y compris dans un autre pays</li> <li>- Etude d'un modèle architecturale intégrant les TIC et les commodités pratiques (rampe d'accès, salle d'accueil, infirmerie, etc.)</li> <li>- Réceptions provisoire et définitive de l'Etude</li> </ul> <p>3.2 Une stratégie de communication moderne visant les personnes vulnérables est mise en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception des messages, supports et médias</li> <li>- Diffusion en direction des usagers et du public</li> </ul>	MJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 voyage d'étude</li> <li>- Etude d'architecture sur concours y compris la confection maquette et support visualisation sur électronique</li> <li>- Atelier de présentation et validation de l'étude</li> </ul>	<p>15 000</p> <p>50 000</p> <p>20 000</p>
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de tribunaux ayant mise en place le nouveau modèle architectural</li> </ul>	<p>2011 : Conception des messages finalisée et messages</p> <p>2012 : Messages diffusés par radio et TV</p>		MJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil technique</li> <li>- 2 mois de CN</li> <li>- 2 émissions radio/TV</li> </ul>	<p>5 000</p> <p>10 000</p>
<b>Subtotal Produit 3</b>					<b>100 000</b>

Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	DESCRIPTION RESSOURCES	DES	INPUTS USD <sup>5</sup>
Gestion du projet	<p>2011 : Coordonnateur de projet recruté et opérationnel depuis le mois 2 du projet</p>	<p>L'unité de gestion du projet est opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection et recrutement</li> <li>- Prise en compte des frais de fonctionnement et des honoraires dans les budgets annuels (frais de fonctionnement, 3 audits et une évaluation externe)</li> </ul>	<p>PNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Honoraires coordonnateur du projet (24 mois)</li> <li>- Directeur National de Projet</li> <li>- Frais de fonctionnement (24 mois)</li> </ul>		<p>48 000</p> <p>(pour mémoire)</p> <p>12 000</p>
Suivi et évaluation/Communication et plaidoyer	<p>2012 : Audit externe réalisé</p> <p>2012 : Evaluation finale réalisée</p>	<p>Le projet est audité et évalué au moins une fois et dispose des plans de suivi et évaluation et de plaidoyer et communication finalisés et mises en place:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des TdR de l'audit/évaluation</li> <li>- Consultation et choix des auditeurs/évaluateurs</li> <li>- Conduite de l'audit/évaluation</li> <li>- Restitution des résultats de l'audit/évaluation</li> <li>- Finalisation et suivi du plan de suivi et évaluation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 audits et 1 évaluation externe</li> <li>- Plan de suivi et évaluation du projet</li> <li>- Finalisation, mise en place et suivi du plan de communication et plaidoyer du projet</li> </ul>		<p>30 000</p> <p>5 000</p> <p>5 000</p>
<b>Subtotal gestion du projet</b>						<b>100 000</b>
<b>Total</b>						<b>1 100 000</b>
<b>Total Frais de gestion (3% de la contribution du GA)</b>						<b>16 500</b>

## IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2011

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU		
		T1	T2	T3	T4		Source de Financement	Code Budgétaire et Description	Montant USD
Produit 1 Un système d'information et de gestion judiciaire moderne et intégré est développé	1.1.1. Etude des interfaces entre les applications informatiques développées finalisée - Recrutement consultant national (8 mois)		x	x		MJ	71300 Consultant national	20 000	
Données de base: - Interfaces entre les systèmes de gestion existants obsolètes - Le tableau de bord existant (2003) obsolète et ne prend pas en charge la situation actuelle et future - 0 sites capacités pour la réalisation de d'auditions à distance et de minutes audiovisuelles	1.1.2. Développement des passerelles entamé - Recrutement consultant national (4 mois) - Acquisition équipement 2 sites pilote sous la base d'un cahier de charges préétabli et lancement d'un appel d'offres à niveau national et international				x x	MJ	71300 Consultant national 72800 IT Equipment	10 000 30 000	
	1.2.1. Cadre du tableau de bord défini et mise en place entamée - Recrutement consultant international (480 HJ) - Recrutement consultant national (9 mois)	x	x		x	MJ	71200 Consultant international 71300 Consultant national	30 000 22 500	
	1.2.2. Outils nécessaires acquis - Acquisition équipement sous la base d'un cahier de charges préétabli et le lancement d'un appel d'offres à niveau national et international				x	MJ	72800 IT Equipment	100 000	
Indicateur(s): - Nb de systèmes de gestion existants interconnectés - Degré d'opérationnalisation du tableau de bord	1.3.1. Etude de structure des dossiers finalisée - Recrutement consultant international (480 HJ) - Recrutement Consultant National (6 mois)	x				MJ	71200 Consultant international 71300 Consultant national	30 000 15 000	
- Nb de sites capacités pour la réalisation de d'auditions à distance et de minutes audiovisuelles	1.3.2. Solutions de numérisation acquises et mises en place - Acquisition équipement sous la base d'un cahier de charges préétabli et le lancement d'un appel d'offres à niveau national et international			x		MJ	72800 IT Equipment	100 000	
	1.3.3. Personnel formé pour l'utilisation des nouvelles solutions - Recrutement consultant national (4 mois)			x	x	MJ	71300 Consultant national	10 000	

<sup>7</sup> GA : Gouvernement algérien

Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU			
		T1	T2	T3	T4		Source de Financement	Code Budgétaire et Description	Montant USD	
<b>Produit 3</b> L'accès du citoyen à la justice est amélioré  Situation de référence (2010) : 193 tribunaux et 36 cours ayant adopté de mesures visant les personnes vulnérables  Indicateurs : Nb de tribunaux ayant mise en place le nouveau modèle architectural  Gestion de projet	1.4.1. Etude de faisabilité des nouvelles applications entamée - Recrutement consultant international (120 HJ) - Recrutement consultant national (4 mois)			x	x	MJ	PNUD/GA	71200 Consultant international 71300 Consultant national	7 500 10 000	
	1.6.1. Etude comparative d'actions innovatrices de modernisation de la justice dans d'autres pays - Recrutement consultant national (2 mois)		x			MJ	PNUD/GA	71300 Consultant national	5 000	
	1.6.2. 2 Missions d'étude pour l'encadrement de l'activité 1.2 et 1.3. dans des pays avec expérience dans les domaines réalisés - 2 voyages de 5 personnes chacun				x	x	MJ	PNUD/GA	71600 Travel	30 000
	3.1.1. 1 Mission d'étude dans un pays avec expérience dans la création d'un tribunal modèle - 1 voyage de 5 personnes					x	MJ	PNUD/GA	71600 Travel	15 000
	3.1.2. Etude d'un modèle architecturale intégrant les TIC et les commodités pratiques (rampes d'accès, salle d'accueil, infirmerie, etc.) réalisée et réceptionnée - Sélection du bureau d'études chargé de faire l'étude - Restitution de l'étude dans un atelier			x	x	x	MJ	PNUD/GA	72100 Contractual services companies 73100 Rental and maintenance	50 000 20 000
	Coordonnateur du projet recruté et opérationnel - Honoraires coordonnateur de projet (12 mois) - Frais de fonctionnement (12 mois)		x			x	PNUD	PNUD/GA	71 400 Contract services – Ind. 72 500 Supplies (Pour mémoire)	24 000 6 000
	Directeur National de Projet									

Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU	
		T1	T2	T3	T4			Code Budgétaire et Description	Montant USD
Suivi et évaluation/plan de communication et plaidoyer	Plan de suivi et évaluation finalisé - Recrutement consultant national (1 mois) Plan de communication et plaidoyer finalisé et premières actions mises en place Reclutement consultant national (1 mois) Projet audité		x	x	x	PNUD	PNUD/GA	71300 Consultant national 74100 Professional services	5 000 10 000
								TOTAL PNUD	275 000
								TOTAL GA	275 000
								3% FRAIS DE GESTION - GA	8 250
<b>TOTAL USD</b>									<b>558 250</b>

## V. ARRANGEMENTS DE GESTION

La gestion du projet s'effectuera selon les règles et procédures du PNUD comme le stipule l'accord de base signé entre le PNUD et le Ministère des affaires étrangères le 20 juillet 1977.

Des différents modalités d'exécution, et conformément à la Résolution 47/199 de l'Assemblée Générale qui a réitéré que l'exécution nationale devait être la norme pour les programmes et les projets financés par le système des Nations Unies, en prenant en compte les besoins et les capacités des pays bénéficiaires, les procédures de mise en œuvre nationale NIM<sup>8</sup> seront suivies et appliquées.

Le NIM est considéré comme la norme puisqu'il est censé contribuer effectivement à :

- Une plus grande autonomie nationale grâce à une utilisation efficace et un renforcement des capacités de gestion, et à une expertise technique des institutions nationales et des individus grâce à un apprentissage en situation.
- Un meilleur développement durable des programmes et des projets de développement en augmentant l'appropriation nationale et l'engagement pour les activités de développement.
- La réduction de la charge de travail et l'intégration dans des programmes nationaux grâce à une plus grande utilisation des systèmes et procédures nationaux appropriés.

### V.1 Gestion financière du projet

#### V.1.1. Modalités de financement

Entre les différentes modalités de transfert d'espèces permettant de gérer les finances dans le cadre du NIM, les suivantes seront d'application dans le cadre de ce projet :

- *Réalisation directe par agence* selon laquelle le bureau de pays fournira les services d'assistance sur la demande du MJ pour des activités dans le cadre du Document de programme et conformément aux réglementations, règles et procédures du PNUD. Cet arrangement fera l'objet d'une lettre d'accord type entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (Annexe 2) qui détaillera les services d'appui à fournir par le bureau du PNUD et sera annexée, une fois signée, au présent document de projet. Le PNUD effectuera la dépense à partir de la réquisition par le biais du déboursement sans transfert d'espèces au Partenaire de réalisation. Cependant, le MJ possédera la totalité du contrôle sur le programme et donc sur les dépenses.
- Le PNUD peut à la demande du MJ procéder directement au paiement des fournisseurs/consultants sur la base de demandes de paiement direct (modèle en Annexe 3) que le Directeur National du Projet préparera et se chargera de transmettre au PNUD après leur signature et accompagnée des pièces justificatives originales (facture, bon de commande, bordereau de livraison, contrat, etc.). Toutefois le MJ demeure le principal responsable des opérations de paiement ainsi effectuées.

---

<sup>8</sup> Le PNUD Algérie est en phase de transition d'un modèle de programme non-harmonisé vers un modèle harmonisé. Ce dernier prévoyant la modalité NIM (National Implementation) comme modalité de mise en œuvre, celle-ci a été retenue et appliquée dans le présent document à la place de la dénomination NEX utilisée dans le modèle non-harmonisé.

### V.1.2. Équipement pour le projet

Tous les équipements, financés ou fournis par le PNUD demeurent la propriété du PNUD jusqu'à l'achèvement du projet tant, et à moins, que la propriété de ces derniers ne soit officiellement transférée à un gouvernement ou une entité désignée par le PNUD. Les questions relatives au transfert de la propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

Les biens non consommables qui doivent être inclus dans les inventaires de projets NIM (modèle en Annexe 4), sont des biens non consommables dont la valeur est égale ou supérieure à 1 000 USD (par ex. : ordinateurs fixes ou portables, machinerie lourde comme des générateurs, des équipements des véhicules, des imprimantes, des photocopieuses, des bureaux, des tables de conférence, etc.).

### V.1.3. Formation

Le PNUD s'engage à fournir la formation, au besoin, en matière de gestion financière et utilisation du système de gestion ATLAS du PNUD au Directeur National du Projet et aux autres membres de l'unité de gestion du projet.

## V.2 Audit

Le projet devra être vérifié par un audit indépendant et externe au moins une fois lors de la vie du projet et chaque année que le bureau de pays du PNUD le considère approprié pour l'audit en fonction du niveau de décaissement ou des difficultés rencontrées au cours de l'année.

## V.3. La contribution des parties au financement du projet

- La contribution financière du bureau local du PNUD au projet est de 550 000 USD
- La contribution financière du Gouvernement algérien au projet est de 566 500 USD comprenant les frais de gestion du PNUD arrêtés à 3%<sup>9</sup>
- Pour les contributions additionnelles mobilisées auprès de tierce parties, les frais de gestion du PNUD seront de l'ordre de 7%<sup>10</sup>

Le Gouvernement algérien versera au PNUD, conformément à l'échéancier ci-dessous, la somme équivalente en dinars algériens convertibles de 566 500 USD (cinq cents soixante-six mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), laquelle sera déposée sur le compte de la représentation du PNUD à Alger à

UNDP Representative in Algeria  
Banque Nationale d'Algérie  
Agence Principale Didouche Mourad  
45/47 rue Didouche Mourad, Alger  
Compte en Dinars n° 001.00.601.0200.002.478/54  
Swift BNALDZALXXXX

---

<sup>9</sup>Cf. Décision 2004/30 du Comité Exécutif du PNUD

<sup>10</sup>Cf. Décision 2004/30 du Comité Exécutif du PNUD

Échéancier des paiements <sup>11</sup>	Somme
1 <sup>er</sup> mai 2011	283 250 USD
1 <sup>er</sup> janvier 2012	283 250 USD

L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte du fait que les paiements doivent être effectués avant l'exécution ou la mise en œuvre des activités envisagées. Il peut être modifié pour s'adapter à l'avancement de l'exécution du programme/projet.

Le PNUD accepte et administre la contribution du Gouvernement conformément à ses propres règles, règlements et directives.

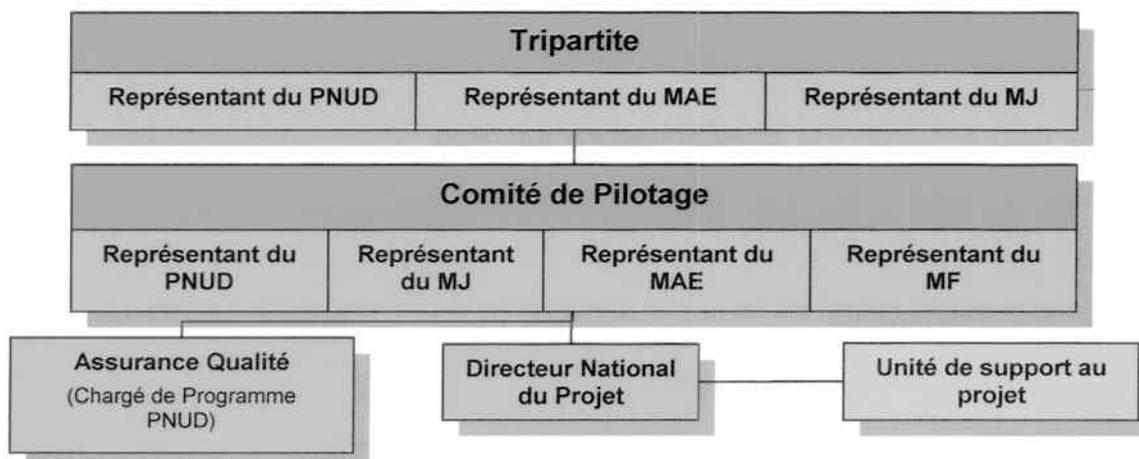
Les pertes de change qui résulteraient du paiement en monnaie locale d'une contribution appelée et libellée en USD seront répercutées entièrement sur le budget et les activités du projet concerné et ne pourront en aucun cas être imputées au PNUD.

Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Lors de l'achèvement du projet le solde des contributions reçues du Gouvernement et d'autres bailleurs de fonds pour les activités du projet sera remboursé au donateur correspondant suivant le règlement interne du PNUD, sauf accord au contraire.

#### V.4 Structure organisationnelle du projet

La gestion du projet inclut deux niveaux de concertation et de décision stratégiques, à savoir : la réunion tripartite annuelle et le Comité de Pilotage. De même, il comprend un niveau de gestion, exécution et suivi quotidiens avec le Directeur National du Projet à la tête et appuyé par une unité de support et une unité d'assurance.



<sup>11</sup> Il est recommandé aux bureaux de pays de négocier le nombre de versements afin de garantir que chacun de ceux-ci couvre les décaissements anticipés pour une période de six mois au moins. Cela permettra aux bureaux de pays d'assurer le traitement et le suivi des contributions avec plus d'efficacité.

#### **V.4.1. Réunion tripartite<sup>12</sup>**

Une réunion tripartite co-présidée par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et le Représentant résident du PNUD ou son représentant, et à laquelle prendra part également un représentant du Ministère de la Justice de rang supérieur et autre que le Directeur National du Projet et que le membre du Comité de Pilotage, sera organisée au moins une fois par an ou en tant que de besoin.

Cette réunion permettra aux membres qui y participent de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet, d'en apprécier les résultats et l'impact, de convenir des mesures rectificatives éventuelles à apporter à l'orientation générale et stratégique du projet en les alignant aux priorités nationales pour en accroître l'efficacité et l'efficacités.

#### **V.4.2. Comité de pilotage (CP)<sup>13</sup>**

Le CP se réunira au moins deux fois par an (en mi-décembre et en mi-juin) ou en tant que de besoin.

Le CP regroupera :

- Un représentant du Ministère de la Justice de rang supérieur et autre que le DNP, en qualité de co-président
- Le Représentant Résident du PNUD ou son représentants, en qualité de co-président
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères
- Un représentant du Ministère de Finances

Le CP aura pour missions:

- D'approuver le plan de travail annuel ainsi que les rapports établis par le Comité technique et gestion ;
- De contrôler l'avancement des activités arrêtées ;
- D'examiner et valider les rapports d'activité ;
- De recommander des actions et des activités répondant aux besoins et à la politique;
- De coordonner les relations interinstitutionnelles en relation avec le projet et contribuer à lever toute difficulté qui pourrait apparaître dans sa mise en œuvre.
- De concevoir et approuver une stratégie de sortie dans le semestre précédent à la clôture du projet.

Les termes de référence sont définis dans l'Annexe 5.

#### **V.4.3. Directeur National du Projet (DNP)<sup>14</sup>**

Le DNP est le principal responsable qui possède l'autorité de gérer le projet sur une base quotidienne au nom du partenaire de mise en œuvre. Le DNP est responsable de la gestion quotidienne du projet et de la prise de décision pour le projet. La responsabilité principale du DNP

---

<sup>12</sup> Equivalent au « outcome board » des Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations (POPP) du PNUD

<sup>13</sup> Equivalent au « project board » des POPP du PNUD

<sup>14</sup> Equivalent au « project manager » des POPP du PNUD et conformément à l'Article III par. 4 de l'Accord de Base signé entre le PNUD et le Ministère des Affaires Etrangères le 20 juillet 1977.

est d'assurer que le projet produit les résultats (impact, effets et produits) précisés dans le document de projet, à la norme de qualité requise et dans la limite du temps imparties et du budget alloué.

Le DNP est nommé par le MJ et devra être une personne différente de celle qui représente le MJ dans le comité de pilotage.

Le MJ nommera le DNP et transmettra la nomination au PNUD par voie officielle (modèle en Annexe 6)

Les responsabilités spécifiques incluent :

- Contrôler la réalisation des produits de projet par la réalisation des activités ;
- Assurer la direction et les conseils à la partie responsable/d'équipe du projet;
- Communiquer avec le CP ou ses représentants pour assurer la direction et l'intégrité globales du projet ;
- Identifier et obtenir tous appui et conseils requis pour la gestion, la planification et le suivi du projet ;
- Responsable de l'administration de projet ;
- Communiquer avec tous les acteurs/parties prenantes.

Les termes de référence sont définis dans l'Annexe 5.

### **V.4.5. Support au projet**

Le rôle de support au projet fournit au DNP un appui d'administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet. Dans la mesure du possible, ce support être intégré aux structures existantes du partenaire de réalisation afin d'éviter d'avoir de structures parallèles.

Un(e) coordonnateur/ice et/ou un(e) assistant(e) pourra être recruté pour assumer cette fonction ayant pour tâches, entre autres, d'appuyer le DNP dans :

- La production des rapports obligatoires à soumettre périodiquement indiqués dans le point VI
- La mise en œuvre, la gestion et l'exécution de chacune des activités découlant du plan de travail annuel
- Le suivi et la gestion financière du projet.

Les termes de référence sont définis dans l'Annexe 5.

### **V.4.6. Assurance du projet**

La fonction d'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du CP, mais peut être déléguée.

La fonction d'assurance du projet soutient le CP en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées<sup>15</sup>.

Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD qui rapportant au CP aura les tâches spécifiques suivantes :

- S'assurer que les fonds sont mis à la disposition du projet dans les délais
- S'assurer que le projet avance vers les résultats voulus :
- Réaliser des activités de suivi réguliers, telles que des visites périodiques de terrain
- S'assurer que les ressources confiées au PNUD sont utilisés de façon adéquate
- S'assurer que les événements importants dans la vie du projet sont saisis et mis à jour sur Atlas régulièrement.
- S'assurer que les rapports financiers sont soumis au PNUD au temps voulu et que les CDRs sont générés et soumis au CP
- S'assurer que les risques sont gérés de façon adéquate et que le « risk log » sur Atlas est mis à jour régulièrement Un canevas de journal des risques est joint en Annexe
- S'assurer que les leçons apprises pendant la mise en œuvre du projet sont capitalisées– Un canevas de registre de leçons apprises est joint en Annexe 8.
- Assurer l'archivage de toute la documentation du projet.

---

<sup>15</sup>Il est nécessaire de séparer les fonctions d'appui au projet et d'Assurance du projet, afin de maintenir l'indépendance du contrôle qualité élaborée par l'Assurance du projet.

## VI. CADRE GENERAL DE SUIVI ET EVALUATION

En accord avec les règles et procédures du Guide de l'utilisateur du PNUD<sup>16</sup>, le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

### Au cours du cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du DNP doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.
- Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du DNP pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe1, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du DNP, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du DNP et du Chargé de Programme du PNUD en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le CP.
- Le journal des leçons apprises (modèle en Annexe 8) doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du DNP pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.
- Le **Rapport Combiné des dépenses (CDR)** est obligatoire et devra être publié tous les trimestres. Le CDR rend compte de tous les déboursements effectués pour le projet au cours d'une période donnée. Le détail de dépenses (UN\_EXP\_DET) doit également être utilisé pour gérer l'exactitude des dépenses enregistrées et pour fournir des informations détaillées sur le projet.

### A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle:** Un rapport de revue annuelle sur l'état d'avancement du projet doit être préparé par le DNP en collaboration avec le/la coordonateur/trice du projet et le Chargé de programme du PNUD, et partagé avec le Comité de Pilotage dix jour avant sa réunion de fin de l'année. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.

---

<sup>16</sup><http://content.undp.org/qo/userguide/results/>

- **Revue annuelle du Projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et examiner le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets inscrits dans le Plan Cadre de Coopération Stratégique du système des Nations Unies en Algérie
- **Rapport Combiné de dépenses (CDR)** – Le CDR annuel doit être publié et certifié par le DNPau 31 décembre de chaque année et devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivante au puis le Comité de Pilotage.
- **Rapport d'inventaire** – Conformément au modèle en Annexe 4, un rapport d'inventaire comprenant tous les équipements achetés dans le cadre du projet dont la valeur est supérieure à 1 000 USD devra être produit et certifié par le DNP. Ce rapport d'inventaire devra couvrir la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année de la durée de vie du projet.

### A la fin du projet

- Un rapport final résumant les activités du programme/projet et les incidences des activités et contenant également les données financières provisoires, émanant du bureau de pays (ou du service compétent du siège dans le cas des programmes/projets régionaux ou mondiaux) dans les six mois suivant la date d'achèvement ou de résiliation de l'accord;
- Un état financier annuel certifié à l'achèvement du programme/projet devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière du programme/projet, émanant de la Division des finances et de l'administration du Bureau de la gestion du PNUD.

### Evaluation finale

Une évaluation globale du projet est prévue au terme du projet (dernier trimestre). Elle sera externe et indépendante conformément aux procédures NIM du PNUD.

Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet (Année 2011)<sup>17</sup>

<b>Produit visé: Produit 1:Un système d'information et de gestion judiciaire moderne et intégré est développé</b>		
<b>Résultat de l'activité 1.1.1</b>	<b>Interfaces entre applications finalisées</b>	<b>Start date : 01/05/2011 End date : 31/08/2011</b>
<b>But</b>	<i>Déterminer les possibilités de d'assurer l'interconnexion entre les différents systèmes de gestion (SGDJ, SGCJ, SGPC, SG Mandat d'arrêt) afin d'éviter le double saisi de données</i>	
<b>Description</b>	Recrutement de deux consultants nationaux pour 4 mois chacun (total 8 mois)	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
- Préparation de l'interconnexion entre le SGDJ et le SGCJ - Préparation de l'interconnexion entre le SGDJ et le SGMA - Préparation de l'interconnexion entre le SGDJ et le SGPC	- Applications mises à jour afin que toutes les données soient disponibles dans les systèmes sources et cibles - Documents et imprimés développés dans les systèmes sources et cibles et éditables à partir des applications	30/06/2011  31/08/2011
<b>Résultat de l'activité 1.1.2</b>	<b>Développement des passerelles entamées</b>	<b>Start date : 01/09/2011 End date : 31/12/2011</b>
<b>But</b>	<i>Procéder à l'interconnexion entre les différents systèmes de gestion afin d'éviter le double saisi de données</i>	
<b>Description</b>	Recrutement d'un consultant national pour 4 mois chargé de : Tâches : Suivre la mise en place des interfaces conformément aux indications de l'étude et l'installation des équipements acquis	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
- Développement de la passerelle entre le SGDJ et le SGCJ - Développement de la passerelle entre le SGDJ et le SGMA - Développement de la passerelle entre le SGDJ et le SGPC	- Mettre fin à la double saisie dans les applications en production - Test de l'envoi automatique des données entre systèmes - Test de l'édition automatique des documents dans les systèmes cibles - Tester le gain de temps obtenu	30/10/2011  31/12/2011  31/01/2012  31/03/2012
<b>Résultat de l'activité 1.2.1</b>	<b>Développement du tableau de bord</b>	<b>Start date : 01/05/2011 End date : 31/05/2012</b>
<b>But</b>	<i>Une étude sera faite pour définir le redimensionnement du tableau de bord et sa mise en place sera suivie</i>	
<b>Description</b>	1. Recrutement de : • Un consultant national pour 6 mois • Un consultant international pour 60 jours (480 HJ) chargés de :	

<sup>17</sup> Version provisoire qui pourra être raffinée dans les premiers mois du projet

## Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

	<p>Définir le cadre du tableau de bord et le cahier de charges des équipements nécessaires</p> <p>2. Recrutement d'un consultant national pour 10 mois chargé d'assurer la mise en place du tableau de bord</p>	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un entrepôt de données au niveau central contenant les informations requises pour l'édition des états statistiques</li> <li>- Développement d'un module pour la génération automatique des états statistique prédéfinis pour les cours de justice</li> <li>- Développement d'un module pour la génération automatique des états statistique prédéfinis pour les tribunaux</li> <li>- Développement d'un module de recherche ad hoc aidant à l'élaboration de tout état statistique non défini au préalable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Test de la consistance et l'intégrité des données de la base centrale</li> <li>- Test du rafraichissement automatique des données à intervalle régulier</li> <li>- Edition des états statistiques prédéfinis au niveau central au moment voulu et pour la période choisie</li> <li>- Recherches ad hoc sur toute information enregistrée dans les applications en production</li> <li>- Mettre fin à la collecte, à la saisie et à l'envoi des statistiques au niveau des juridictions</li> <li>- Test du gain de temps obtenu</li> <li>- Test de l'apport du tableau de bord développé dans l'aide à la prise de décision</li> </ul>	<p>31/05/2011</p> <p>30/06/2011</p> <p>30/09/2011</p> <p>31/11/2011</p> <p>31/01/2012</p> <p>31/03/2012</p> <p>31/05/2012</p>
<b>Résultat de l'activité 1.2.2</b>	<b>Outils nécessaires acquis</b>	<b>Start date : 01/11/2011</b> <b>End date : 31/08/2012</b>
<b>But</b>	<i>Les équipements prescrits dans l'étude sur le cadre du tableau de bord seront acquis sous la base d'un cahier de charges préétabli</i>	
<b>Description</b>	Lancement d'un appel d'offres international et acquisition du matériel	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude des besoins de la nouvelle version du tableau de bord en matière d'équipement</li> <li>- Etude des différentes solutions matérielles disponibles pour la gestion d'entrepôt de données</li> <li>- Acquisition des équipements adéquats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tester les performances de la base centrale sur des équipements « standards »</li> <li>- Déterminer les ressources matérielles et logicielles requises pour un système performant</li> <li>- Réception de la solution matérielle</li> </ul>	<p>30/06/2012</p> <p>30/06/2012</p> <p>31/08/2012</p>
<b>Résultat de l'activité 1.3.1</b>	<b>Etude de structure des dossiers finalisés</b>	<b>Start date : 01/11/2011</b> <b>End date : 31/10/2012</b>
<b>But</b>	<i>Une étude sera faite pour définir le redimensionnement du tableau de bord et sa mise en place sera suivie</i>	
<b>Description</b>	Recrutement de :	

## Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un consultant national pour 6 mois</li> <li>• Un consultant international pour 60 jours (480 HJ)</li> </ul> <p>Ils seront chargés de définir la structure des dossiers et le cahier de charges des équipements nécessaires</p>	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Migration du tableau de bord sur la nouvelle plateforme matérielle</li> <li>- Redimensionnement du tableau de bord suivant les nouvelles acquisitions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de la base centrale sur les équipements acquis</li> <li>- Test des performances de la base centrale et du tableau de bord sur les équipements acquis</li> </ul>	<p>30/09/2012</p> <p>31/10/2012</p>
<b>Résultat de l'activité 1.3.2</b>	<b>Poursuite des travaux de développement du système de gestion des dossiers judiciaires et solutions de numérisation</b>	<b>Start date : 01/11/2011 End date : 30/11/2011</b>
<b>But</b>	<i>Les équipements prescrits dans l'étude de structure des dossiers seront acquis sous la base d'un cahier de charges préétabli</i>	
<b>Description</b>	Lancement d'un appel d'offres international est lancé et le matériel est acquis et mis en place	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Numérotation automatique et impression de tous les registres du système SGDJ</li> <li>- Numérisation des pièces en provenance de l'extérieur et en relation avec le SGDJ et SGPC (PV de police judiciaire, requêtes, mémoires ..., etc)</li> <li>- Perfectionnement du module « INSTRUCTION »</li> <li>- Développement du Module de gestion de l'activité des présidences de juridiction</li> <li>- Développement et introduction d'une nouvelle structure pour la table des infractions</li> <li>- Elaboration d'un cahier des charges pour l'acquisition de la plateforme logicielle et matérielle requise pour la numérisation</li> <li>- Etude de la possibilité d'upgrade des systèmes de la version oracle 8i à la version 11g</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre fin à l'inscription manuelle sur les registres</li> <li>- Documents afférents à l'instruction automatiquement éditables à partir du SGDJ</li> <li>- Documents afférents à l'activité de la présidence d'une juridiction imprimables à partir du SGDJ</li> <li>- Test de l'exhaustivité et du bon fonctionnement de la nouvelle table des infractions</li> <li>- Lancement de l'appel d'offres</li> <li>- Acquisition de la plateforme logicielle et matérielle</li> <li>- Acquisition de la version Oracle11g</li> <li>- Test de la numérisation sur les équipements acquis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 31/07/2011</li> <li>- 30/04/2011</li> <li>- 30/05/2011</li> <li>- 30/09/2011</li> <li>- 30/06/2011</li> <li>- 30/09/2001</li> <li>- 31/10/2011</li> <li>- 30/11/2011</li> </ul>
<b>Résultat de l'activité 1.3.3.</b>	<b>Personnel formé pour la réalisation des nouvelles solutions</b>	<b>Start date : 01/12/2011 End date : 31/03/2012</b>
<b>But</b>	<i>Le personnel du Ministère de la Justice est formé dans les nouvelles applications de numérisation de registres et imprimés</i>	

Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

<b>Description</b>	Recrutement d'un consultant national pour 4 mois chargé de former le personnel du Ministère de la Justice dans la nouvelle application		
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>	
Résultats dans l'évaluation des formations Application des connaissances acquises	Formulaires d'évaluation de la formation Enquête auprès du personnel formé sur l'application des connaissances acquises	A la fin de chaque formation Une année après chaque formation	
<b>Résultat d'Activité 1.4.1.</b>	<b>Etude de faisabilité des nouvelles applications entamée</b>	<b>Start date : 01/07/2011 End date : 31/10/2011</b>	
<b>But</b>	<i>Une étude sera faite pour définir la faisabilité et les caractéristiques des nouvelles applications informatiques et technologiques à appliquer en termes d'auditions de détenus dangereux et de témoins fragiles à distance</i>		
<b>Description</b>	Recrutement de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un consultant national pour 4 mois</li> <li>• Un consultant international pour 15 jours (120 HJ) chargés de :</li> </ul> Réaliser l'étude de faisabilité et la conception des nouvelles applications		
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>	
Validation technique de l'étude par la DGMJ	Atelier de validation	01/10/2011	
<b>Résultat d'Activité 1.6.1.</b>	<b>Etude comparative d'actions innovatrices de modernisation de la justice dans d'autres pays</b>	<b>Start date : 01/05/2011 End date : 30/06/2011</b>	
<b>But</b>	<i>Une étude sera faite pour analyser d'actions innovantes dans d'autres pays dans le cadre des activités 1.2. (Tableau de bord) et 1.3. (Numérisation des registres et des imprimés) afin de pouvoir mieux cibler des missions à réaliser à l'étranger</i>		
<b>Description</b>	Recrutement d'un consultant national pour 2 mois		
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>	
Validation technique de l'étude par la DGMJ	Atelier de validation	01/10/2011	
<b>Résultat d'Activité 1.6.2.</b>	<b>2 Missions d'étude pour l'encadrement de l'activité 1.2 et 1.3. dans des pays avec expérience dans les domaines réalisés</b>	<b>Start date : 01/07/2011 End date : 31/12/2011</b>	
<b>But</b>	<i>Missions d'études dans des pays présentant une expérience significative dans le domaine de la modernisation de la justice et plus particulièrement en</i>		

## Projet d'appui à la consolidation de la modernisation de la justice 2011-2013

	<i>matière de développement d'un tableau de bord et de la numérisation des registres et des imprimés.</i>	
<b>Description</b>	2 voyages d'études de 5 jours chacun pour 5 personnes	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
Evaluation positive de la mission	Rapport de mission	A la fin de chaque mission
<b>Résultat d'Activité 3.1.1.</b>	<b>1 mission d'étude dans un pays avec expérience dans la création d'un tribunal modèle</b>	<b>Start date : 01/10/2011 End date : 31/12/2011</b>
<b>But</b>	<i>Missions d'études dans un pays présentant une expérience significative dans le domaine dans la création d'un tribunal modèle intégrant les fonctionnalités spatiales et informatiques nécessaires à une meilleure prise en charge des prestations</i>	
<b>Description</b>	1 voyages d'études de 5 jours pour 5 personnes	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
Evaluation positive de la mission	Rapport de mission	A la fin de chaque mission
<b>Résultat d'Activité 3.1.2.</b>	<b>Etude d'un modèle architecturale intégrant les TIC et les commodités pratiques (rampe d'accès, salle d'accueil, infirmerie, etc.) réalisée et réceptionnée</b>	<b>Start date : 01/05/2011 End date : 31/12/2011</b>
<b>But</b>	<i>Le secteur de la justice dispose d'un modèle architectural de tribunal intégrant les fonctionnalités spatiales et informatiques nécessaires à une meilleure prise en charge des prestations</i>	
<b>Description</b>	Etude d'architecture sur concours y compris la confection maquette et le support visuel sur électronique	
<b>Critère Qualité</b>	<b>Méthode de Contrôle Qualité</b>	<b>Date de contrôle</b>
Validation technique de l'étude par la DGMJ	Atelier de validation	15/06/2011